REGLEMENT JEU CONCOURS 50^E ANNIVERSAIRE MEYERS

Article 1 - La société organisatrice

La société MEYERS, ci-après dénommée la société organisatrice, dont le siège social est situé à ZI Breedewues, L-1259 Senningerberg, organise un jeu concours qui se déroulera lors de sa Journée Portes Ouvertes. La participation de ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 2 - Date et participants

Le jeu se déroulera le 22 mars 2014 de 09h00 à 15h30 dans le magasin Meyers situé à ZI Breedewues, L-1259 Senningerberg

Les participants devront être des personnes physiques, à l'exclusion des membres de la société organisatrice ainsi que de leur famille.

La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée.

Chaque personne a droit à une seule participation.

Article 3 - Déroulement du jeu

Les participants doivent se rendre à la Journée Portes Ouvertes. Ils devront remplir un formulaire avec leurs coordonnées complètes et répondre aux 2 questions. Ce formulaire sera à déposer dans une urne présente sur les lieux.

Article 4 - Conditions générales de participation

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

Article 5 – Désignation du gagnant

40 formulaires seront tirés au sort le 22 mars à partir de 16h30.

Les lots sont les suivents

Machine h.p. NILFISK-ALTO POSEIDON 2-29XT

Machine h.p. GANSOW

Aspirateur COLUMBUS ST 11 PRO & 1 x sacs

Aspirateur NILFISK-ALTO AERO 26-01 PC X

Aspirateur SEBO PROFESSIONAL D8 & 1 x sacs

Aspirateur GANSOW

Aspirateur HITACHI CV300

Aspirateur HITACHI CV300

Aspirateur HITACHI CV300

Tapis Naturino Havanna 170x230cm

Tapis Naturino Havanna 67x133cm

1 x Unger Anniversary Kit 50 years

20 Kg RH2 Poudre à laver sans phosphate

20 Kg RH2 Poudre à laver sans phosphate

Escabeau menager en acier traité, 4 marches

Escabeau menager en acier traité, 4 marches

Set Pelle/brosse avec manches téléscopiques

Set Pelle/brosse avec manches téléscopiques

Poudre à laver Persil Universal 10 kg

Poudre à laver Persil Universal 10 kg

Poudre à laver Persil Universal 10 kg

Set cuisine (Couteaux/Essuie-cuisine)

Set cuisine (Couteaux/Essuie-cuisine)

Set cuisine (Couteaux/Essuie-cuisine)

Set cuisine (Couteaux/Essuie-cuisine)

Unger Set AK 13 (Seau 18 I, Mouilleur 35, Raclette 35)

Unger Set AK 13 (Seau 18 I, Mouilleur 35, Raclette 35)

Unger Set AK 13 (Seau 18 I, Mouilleur 35, Raclette 35)

Unger Set AK 13 (Seau 18 I, Mouilleur 35, Raclette 35)

2 x Tapis Dekowe 50 x 75 cm BRUSH

2 x Tapis Dekowe 50 x 75 cm BRUSH

2 x Tapis Dekowe 50 x 75 cm BRUSH

1 x Set Distributeur & Papier Kimberly-Clark

1 x Set Distributeur & Papier Kimberly-Clark

1x Sac de voyage

Paquet de produits soins de la peau de Azett

Paquet de produits soins de la peau de Azett

Paquet de produits soins de la peau de Azett

Paquet de produits soins de la peau de Azett

Paquet de produits soins de la peau de Azett

MEYERS se réserve le droit de modifier cette liste en cas de non approvisionnement des lots par les fournisseurs partenaires.

Aucune indemnité ne sera versée aux autres participants du jeu concours

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale et/ou internet). Toutes les informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de sa participation.

La liste des gagnants du tirage au sort sera publiée le lundi sur le site internet www.edmeyers.lu. Les gagnants seront avertis directement via leur adresse mail.

Article 6 - Remise de lots

Les gagnants seront directement informés des résultats lors du tirage au sort. En cas d'absence, un courrier leur indiquant les formalités de retrait de leur lot leur sera envoyé sur l'adresse email ou postale enregistrée sur le formulaire d'inscription.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur si les circonstances l'exigent. La société organisatrice du jeu décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des lots.

Article 7 - Données nominatives

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent tirage au sort sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En acceptant de participer à ce jeu, le participant donne accès à ces informations personnelles (nom, prénom, adresse postale et E-mail). Il dispose également d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de ces informations.

MEYERS se réserve le droit de stocker et d'utiliser les informations des participants à des fins informatives et publicitaires.

Les informations sont récoltées et exclusivement détenues par MEYERS.

Article 8 - Responsabilités et cas de force majeure

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement et d'usage non-conforme du lot. En outre, sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie électronique.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle et logicielle de quelque nature, occasionnée sur le système du participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

Article 9 - Interprétation

Des additifs ou en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur le site. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement et seront déposés chez l'huissier. La dernière version du règlement fait foi.

Article 10 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat.

Le règlement du jeu est déposé via depotjeux.com auprès de l'étude Maitre Carlos CALVO, huissier de justice demeurant à L-1461Luxembourg, 65, rue d'Eich et pourra aussi être téléchargé sur le site www.huissier-luxembourg.com.

Article 11 - Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.